

Point d'avancement des démarches de Programmes d'Etudes Préalables (PEP) sur le bassin versant du Cher :

PEP Montluçon Cher amont, PEP Cher médian et aval

CLE du SAGE Cher amont 23 janvier 2023

Sara AUBISSE

Animation **PEP Cher médian et aval**

Sara.aubisse@eptb-loire.fr

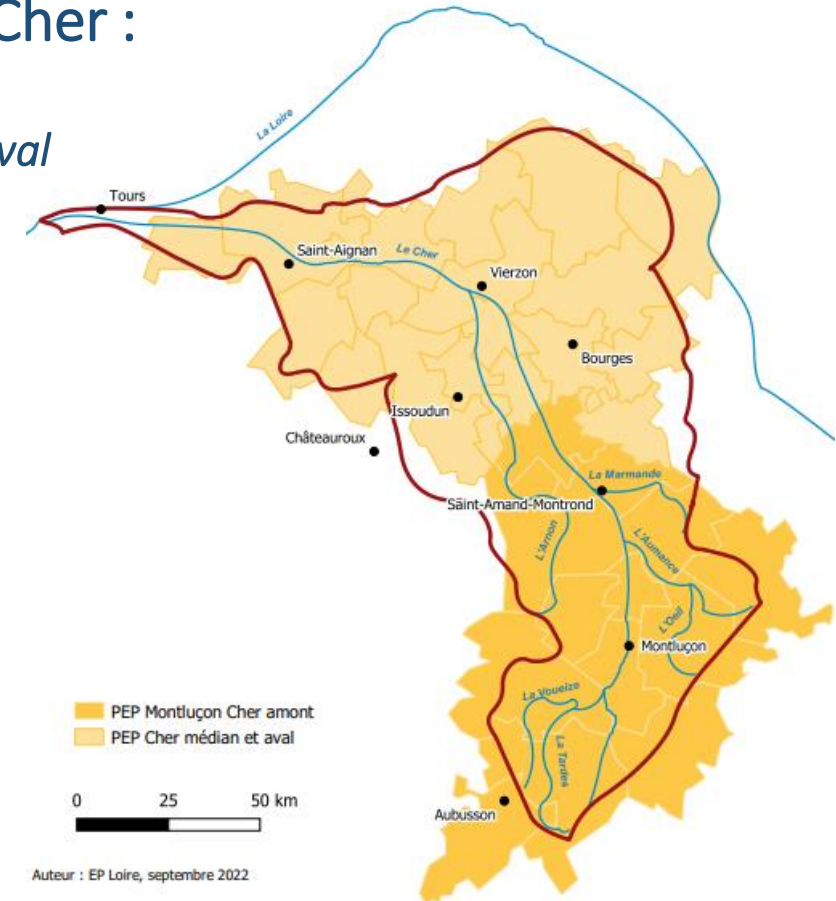
07 85 69 32 43

Perrine THOMAS

Animation **PEP Montluçon Cher amont**

perrine.thomas@eptb-loire.fr

06 74 13 48 60



Auteur : EP Loire, septembre 2022

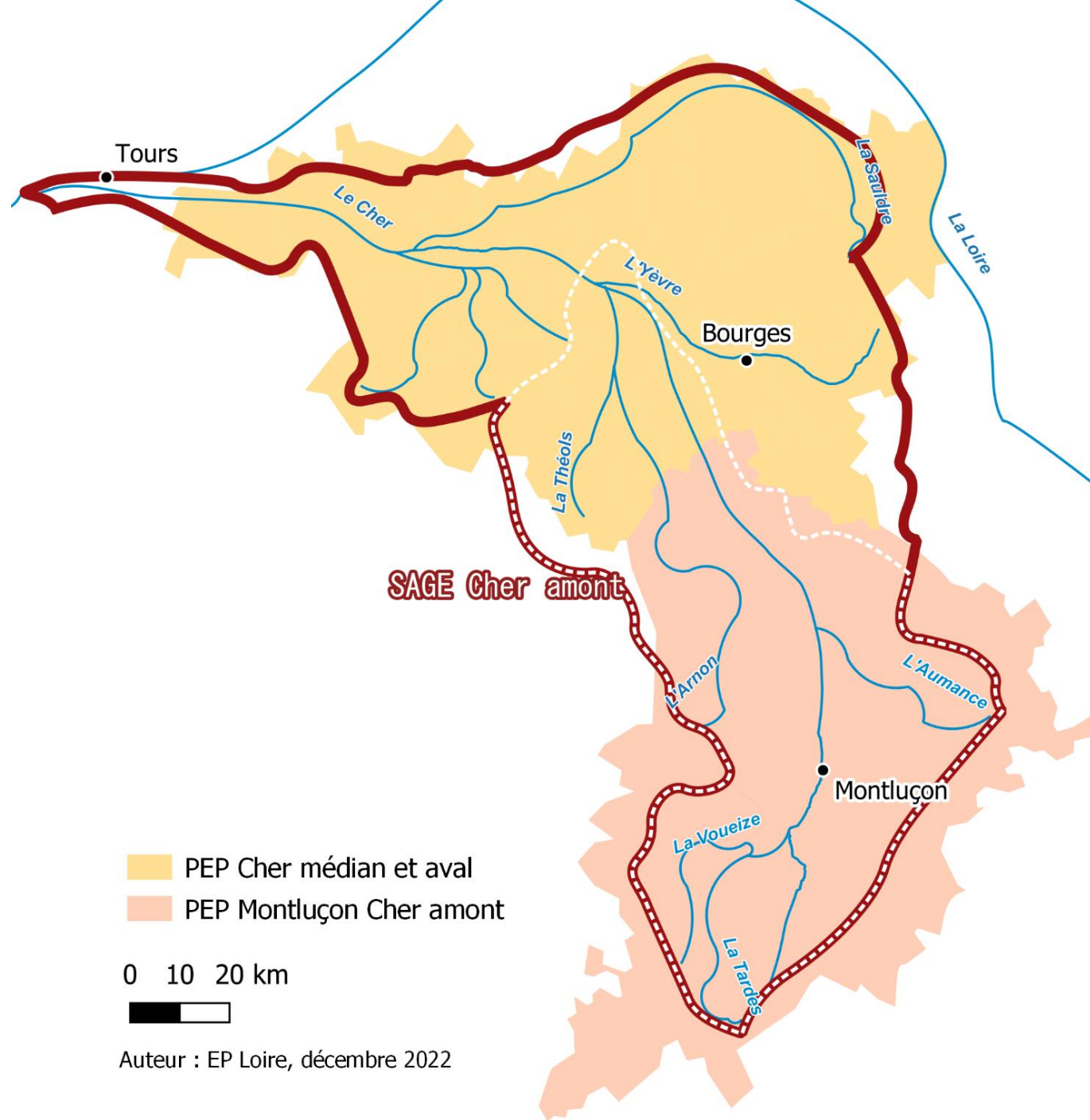
Territoire des PEP

- **2016** : inondations sur le Cher et certains de ses affluents.
- **Etude « 3P »** : (prévention/prévision/protection) à l'échelle du bassin versant du Cher et de ses affluents. Elle forme un premier diagnostic à l'échelle du bassin versant du Cher.

Suite aux conclusions de l'Etude « 3P » deux démarches ont ainsi été proposées :

- un programme d'études préalable (PEP) au PAPI **Montluçon Cher amont**
- un programme d'études préalable (PEP) au PAPI Cher médian et aval

L'Etablissement public Loire s'est positionné comme **animateur** des deux démarches.



Démarche Programme d'Etudes Préalables

➤ Adaptation

Démarche nationale déclinée au niveau local

➤ Expertise, mutualisation et solidarité

Appui du porteur de la démarche (l'Établissement public Loire)

➤ Soutien

Unique voie d'accès à des financements (Etat et Europe) pour la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations

➤ Concertation

Intégration des communautés de communes et syndicats de rivières dans la démarche

PEP
de 3 à 4 ans



PAPI complet
6 ans

Elaboration du diagnostic à l'échelle des territoires des PEP Montluçon Cher amont et Cher médian et aval à partir des données issues de l'Etude « 3P » et des PAPI et SLGRI du territoire

Co-construction du programme d'actions réunions et échanges avec les EPCI et syndicats

https://www.eptb-loire.fr/pep_cher_carte



➤ **Objectif** : réduire la vulnérabilité des territoires et de développer leur résilience

Mise en œuvre du programme : rétro-planning 2023

Positionnement des collectivités
avant mars

Dépôt du dossier
mars/avril

Instruction par
les services de
l'Etat

Mise en œuvre des actions

Janvier

Mars

Juin

Septembre

Décembre

COTECH/COFIL Points individuels validation
du positionnement par action

Rédaction des cahiers des charges

COTECH

COFIL

Finalisation des documents du dossier PEP

Délibérations et lettres
d'engagement des collectivités

budgétisation et
planning des actions

Création d'un environnement favorable pour le développement de
l'intercommunalité en gestion de crise

Sensibilisation des équipes municipales et
intercommunales

Rédaction des documents supports (trame
DICRIM, formation...)

A ce jour, et suite aux diverses réunions de travail avec les acteurs du territoire, engagées depuis plusieurs mois, il convient de citer les actions principales qui seront inscrites dans le programme d'actions :

- **Sensibilisation du grand public** : sensibilisation des scolaires, repères de crue (recensement et pose) ;
- **Gestion de crise** : mise à jour de PCS et création d'un terrain favorable à la gestion de crise à l'échelle intercommunale (PICS) ;
- **Diagnostic de vulnérabilité** : sur les habitations, les entreprises et les bâtiments publics.

Le programme d'actions est susceptible d'évoluer et de s'enrichir dans les prochaines semaines.

...Mais aussi d'autres actions : ZEC, études d'amélioration de la connaissances ect...

Information préventive : communication à destination du grand public

➤ Une exposition

Exposition
Qui l'eût cru[e],
LE CHER
DÉBORDE !



L'exposition est aussi présente en ligne




➤ Sous quel format ?

- Bâche
- Panneau rigide
- Virtuel

➤ Un flyer

Relayer l'information des DICRIM

FACE AUX INONDATIONS, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

MON CO MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

S'ENGAGE CONTRE LES INONDATIONS

Montluçon Communauté est née du besoin des communes de se rassembler pour unir leurs forces et réaliser des projets à plus grande échelle. Le territoire de l'Agglomération est soumis au risque d'inondation. Pour s'en protéger, Montluçon Communauté s'est engagée dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Dès maintenant

- Évaluez votre vulnérabilité face au risque inondation via la réalisation d'un diagnostic.
- Identifiez les zones qui pourraient servir de refuge.
- Repérez les commandes permettant de couper l'eau, le gaz et l'électricité.

Dès l'alerte inondation

- Ouvrez les volets électriques.
- Coupez l'électricité, l'eau et le gaz.
- Surélevez les objets sensibles ou polluants.
- Tenez-vous prêt à évacuer.

Pendant l'inondation

- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- Libérez les lignes pour les secours.

Après l'inondation (réalisez un état des lieux)

- Attendez que le réseau électrique soit sécurisé avant de rétablir le courant.
- Assurez-vous auprès de la mairie de votre commune que l'eau soit de nouveau potable avant de recommencer à la boire.
- Faites une liste des dégâts et prenez des photos.
- Aérez votre habitation.

PRÉPAREZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ :

- Radio à pile
- Lampe de poche
- Piles de rechange
- Eau et nourriture non périssable
- Médicaments
- Vêtements chauds
- Double des clés
- Copie des papiers administratifs
- Argent liquide
- Trousse de premiers secours
- Téléphone portable et batterie

Et restez informé sur l'évolution de la situation !

FRANCE BLEU
Pays d'Auvergne - Montluçon
- 94.7 FM -

Sites Internet:
meteofrance.fr
vigicrues.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE

15 - SAMU | 18 - POMPIERS
17 - GENDARMERIE | 112 - NUMÉRO UNIQUE D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE

AUTRE(S) NUMÉRO(S) :

Je vérifie si j'habite en zone inondable




Information préventive : communication à destination du grand public

➤ Visualisation de l'aléa sur le territoire ?

En parallèle de la matérialisation des repères de crue

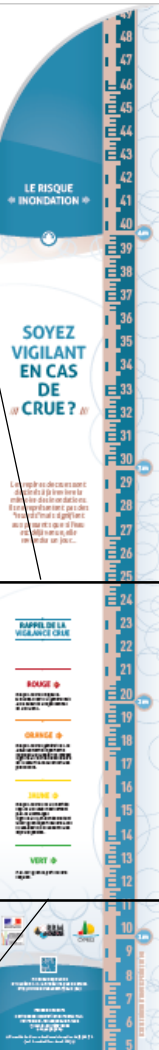
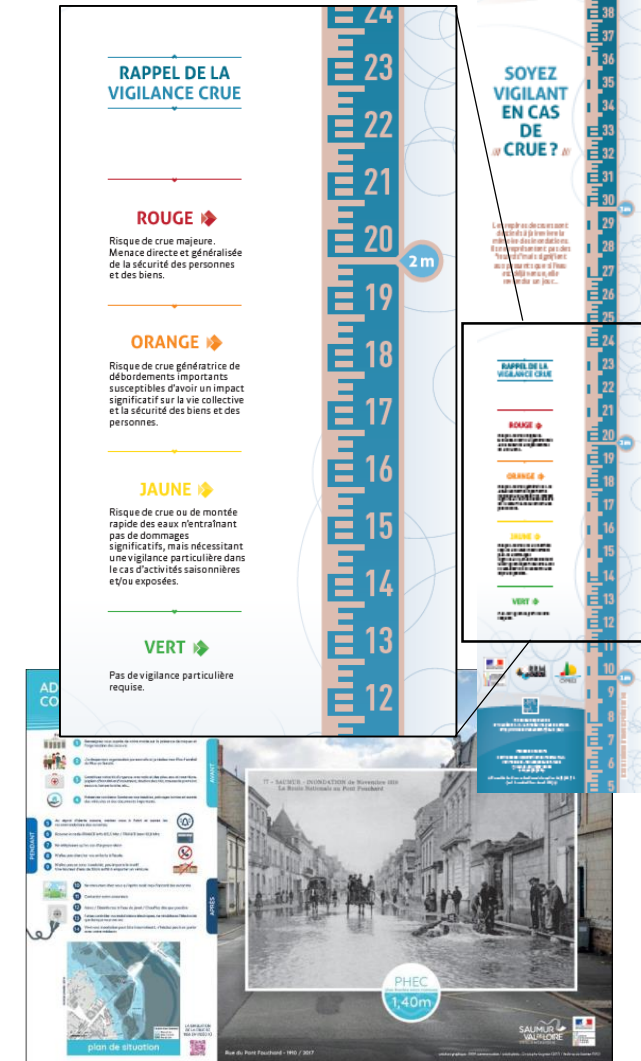
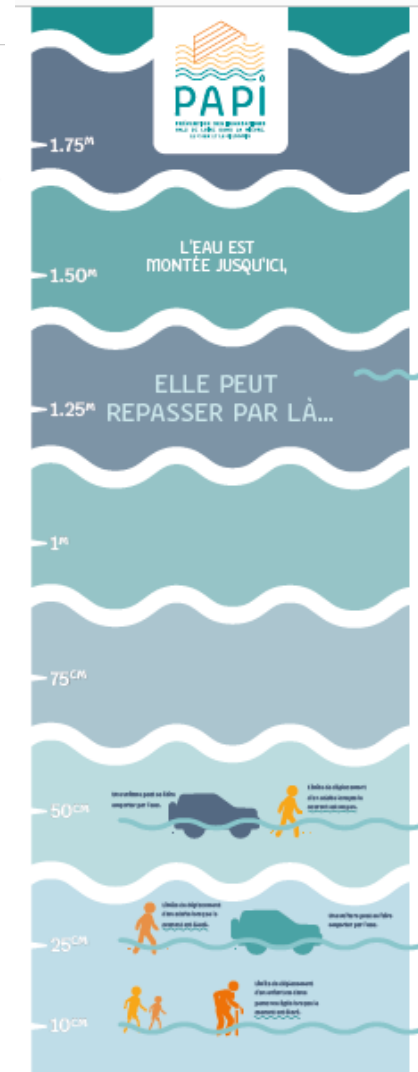
➤ Sous quel format ?

- Temporaire
- Pérenne
- Mobile

Marquage éphémère



Panneau/totem d'information



Information préventive : communication à destination du grand public

➤ Repenser les formats classiques de l'information préventive

Magnet, porte-clés

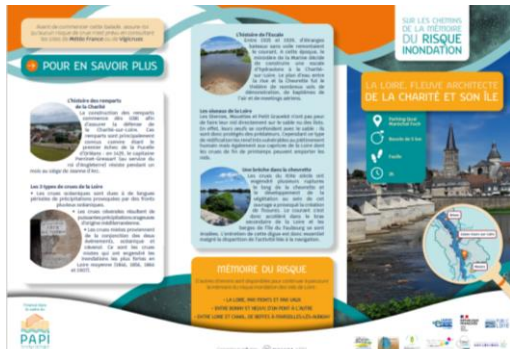


Village plouf

Journée dédiée, commémoration, événement anniversaire



Itinéraires de balade



Exploration artistique (travail d'un artiste en lien avec les écoles) et culturel (pièce de théâtre)



Information préventive : communication à destination du grand public

➤ La sensibilisation aux risques d'inondation : un jeu d'enfants !



Magazine d'histoires et de jeux

Mise en situation et jeu de rôle



Jeux de société



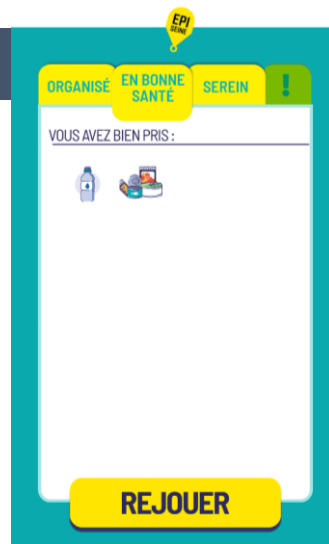
Quiz



Information préventive : communication à destination du grand public

Les outils numériques au service de la sensibilisation aux risques

Vidéo de vulgarisation et de témoignage d'acteurs



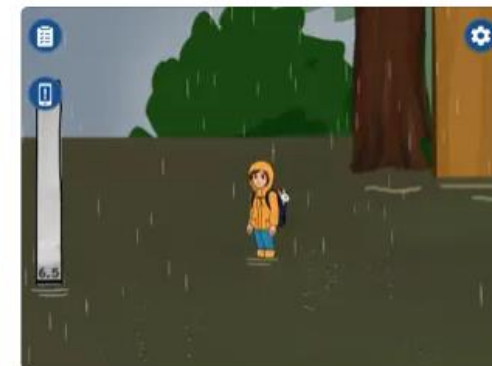
Questionnaire interactif



Visualisation 3D / Réalité augmentée

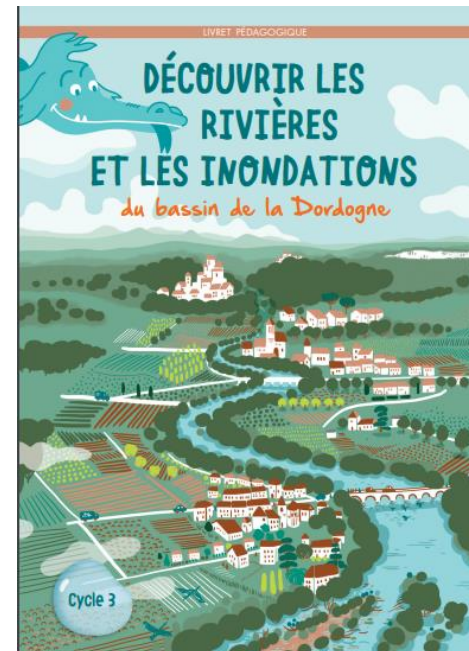


Application / jeux vidéo

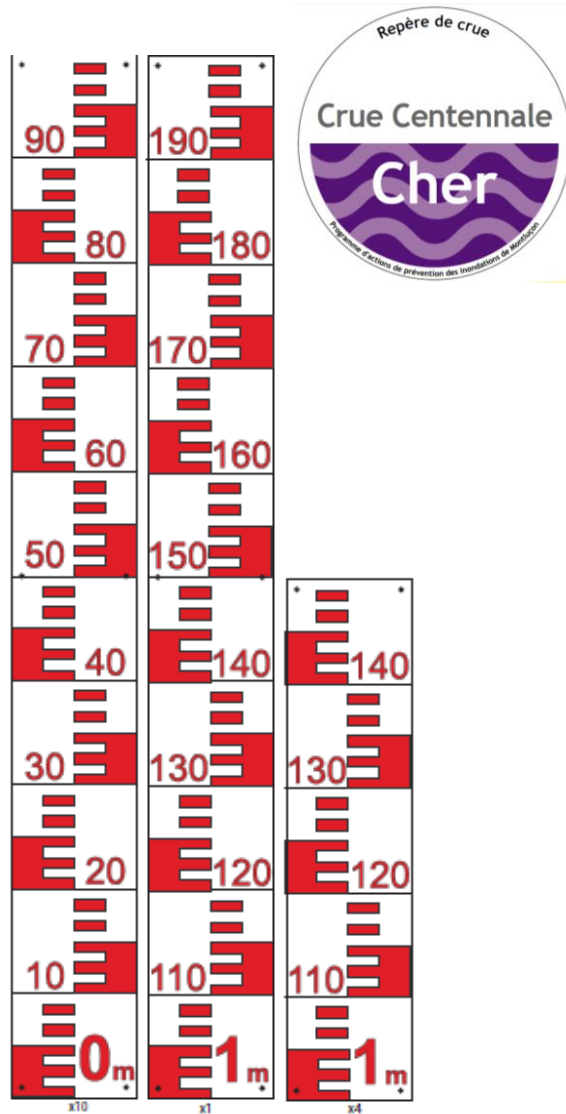


Information préventive : communication et sensibilisation à destination des scolaires

- **Elaboration d'un kit de sensibilisation :**
 - guide éducatif, ludique et pédagogique,
 - goodies avec rappel des bons réflexes (ex : règle)
- **Création des supports de sensibilisation**
- **Organisation de sessions de sensibilisation d'une journée**
 - matinée en classe
 - après-midi sur le terrain



Information préventive : recensement et matérialisation de repères de crues



L'EAU EST MONTÉE JUSQU'ICI, ELLE PEUT REPASSER PAR LÀ...

SE SOUVENIR
Les repères de crue sont les témoins des inondations passées.
Ces marques indiquent le niveau d'eau qui pourrait être atteint lors d'une crue centennale (chaque année, 1 risque sur 100 de se produire). Il s'agit d'un événement proche de celui de l'inondation de 1960. Partager une culture du risque est essentiel pour mieux se préparer à y faire face et ainsi diminuer notre vulnérabilité.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR NOTRE TERRITOIRE ?
Les inondations ne se limitent pas seulement à la zone inondée.
Lorsqu'il n'y a pas d'habitation ou d'activité économique dans les zones inondables ... pas de souci.
Dans le cas contraire, elles peuvent avoir de graves conséquences directes ou indirectes sur les personnes, les activités économiques, les infrastructures et réseaux, l'environnement et le patrimoine culturel.
Les milieux naturels jouent un rôle essentiel pour limiter le risque inondation. Il est donc important de restaurer et préserver ces milieux et de les réintégrer dans les espaces qui ont été imperméabilisés.

SE PRÉPARER À FAIRE FACE
Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité.
Dans une logique de protection de ses habitants, la commune de XX dispose d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) disponible en mairie, et a mis en place son organisation de gestion de crise : le plan communal de sauvegarde (PCS).

LE SAVIEZ-VOUS ?
75 % des dommages potentiels engendrés par une crue majeure seraient directement liés au débordement des affluents du Cher.

L'ORIGINE DES INONDATIONS
Les crues font partie du **fonctionnement naturel des cours d'eau**. Leur intensité est variable et peut engendrer des hauteurs d'eau différentes. Elles sont généralement provoquées par des épisodes pluvieux en provenance de l'océan Atlantique et se produisent plutôt en hiver et au printemps.
Cependant, les plus hautes eaux connues ici ont été enregistrées lors de la **crue historique d'octobre 1960**, dont l'origine est la combinaison d'une perturbation océanique et d'un épisode pluvieux méditerranéen.
Facteur aggravant : la nature des sols
Lors d'épisodes pluvieux, le niveau du Cher et de ses affluents peut augmenter rapidement. Ce phénomène est en partie dû aux **caractéristiques des sols** du territoire composés de granite et de gneiss, deux roches particulièrement imperméables qui ne permet pas à l'eau de s'infiltrer. Elle rejoint donc rapidement les cours d'eau. Le barrage hydroélectrique de Rochebutin'a pas vocation à réduire le risque inondation et n'aurait pas la capacité d'absorber le volume d'eau important d'une crue majeure.

OÙ S'INFORMER ?
www.lacommune.fr
www.montlucon-communaute.com
www.eptb-loire.fr
vigicrues.gov.fr
reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

Alerte et gestion de crise : Développement de l'intercommunalité en gestion de crise (Plan Intercommunal de Sauvegarde)

Les **plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)**, introduit en 2004, sont rendus **obligatoires** depuis la loi MATRAS de novembre 2021 pour les EPCI dont une commune au moins est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS

➤ **Lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde :**

Les **communes** ont toujours l'**obligation de réaliser leur plan communal de sauvegarde**.

Le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire, et non au président de l'intercommunalité.

➤ **Les PICS doivent permettre de :**

- Organiser et formaliser la **solidarité intercommunale**, notamment par la mise à disposition de moyens,
- **Planifier la gestion de crise** au sein des services de l'intercommunalité, **notamment au regard de ses compétences**.

Le PICS,

- une **boîte à outils opérationnel (fiches réflexes) donnant** les moyens pour faire face aux crises
- un **inventaire des moyens et ressources** disponibles et mobilisables, au sein de l'EPCI, des communes membres, mais aussi auprès d'acteurs publics et privés extérieurs
- Lien avec le **plan de continuité d'activité**

Il doit :

- correspondre à l'**organisation habituelle de l'EPCI** en détaillant les modalités de mobilisation et d'organisation d'un **poste de coordination intercommunal**
- définir les **modalités d'appui aux communes** lors de la gestion de crise

Alerte et gestion de crise : Développement de l'intercommunalité en gestion de crise (Plan Intercommunal de Sauvegarde)

Attention les PICS s'appuie sur le contenu et l'organisation des PCS notamment concernant le recensement des moyens et des enjeux

➤ **L'action envisagé devra donc commencer par l'analyse des PCS et une incitation à leur mise à jour**

➤ **Création d'un environnement favorable en 2023 et 2024**

- Intervention d'un stagiaire
- Préparation des acteurs du territoire
- Développement d'une méthodologie, d'outils supports et d'éléments de doctrines relatifs aux PICS

➤ **Organisation par le biais d'une prestation d'exercices intercommunaux**

- permettre la mise en perspective de la rédaction des PICS par un retour d'expérience

➤ **Prestation ou intervention en régie en 2025 ou 2026 ?**

- Rédaction des PICS

➤ **L'action devra également permettre l'évaluation des besoins pour :**

- la mise en place d'une réserve intercommunale de sécurité civile
- l'adaptation et l'optimisation des systèmes d'alerte de la population

Réduction de la vulnérabilité : réalisation de diagnostic de l'habitat

Bâtiment existant : Résister ou céder ?

Selon la stratégie retenue, un ensemble de travaux/mesures doit être pris en compte pour réduire le risque d'inondation.

Quels travaux selon L'OBJECTIF ?

- Mise en sécurité des occupants
- Réduction du délai de retour dans l'habitation
- Réduction des dommages

RÉSISTER

- Mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires dont batardeau
- Colmatage définitif des voies d'eau
- Élimination des eaux résiduelles

CÉDER

- Réalisation de planches en béton armé
- Réfection des cloisons de distribution et de doublage
- Remplacement des isolants thermiques et acoustiques
- Protection des équipements de génie climatique
- Remplacement des revêtements de sol
- Remplacement des menuiseries intérieures
- Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place des grilles de portes
- Redistribution/modifications des circuits électriques
- Mise hors d'eau des tableaux de répartition et coffrets
- Protections des ascenseurs
- Prévention des dommages aux réseaux EP-EU

RÉSISTER + CÉDER

- Création/aménagement d'une zone refuge
- Prévention des dommages aux cuves d'hydrocarbures
- Protection des personnes en présence de piscines
- Protection des vides sanitaires

Quels travaux selon LE CONTEXTE ?

- Prévention spécifique à l'inondation
- Amélioration thermique
- Réhabilitation structurelle
- Remise aux normes du bâtiments

RÉSISTER

- Mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires dont batardeau
- Colmatage définitif des voies d'eau
- Élimination des eaux résiduelles

CÉDER

- Réalisation de planches en béton armé
- Réfection des cloisons de distribution et de doublage
- Remplacement des isolants thermiques et acoustiques
- Protection des équipements de génie climatique
- Remplacement des revêtements de sol
- Remplacement des menuiseries intérieures
- Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place des grilles de portes
- Redistribution/modifications des circuits électriques
- Mise hors d'eau des tableaux de répartition et coffrets
- Protections des ascenseurs
- Prévention des dommages aux réseaux EP-EU

RÉSISTER + CÉDER

- Création/aménagement d'une zone refuge
- Prévention des dommages aux cuves d'hydrocarbures
- Protection des personnes en présence de piscines
- Protection des vides sanitaires

L'ensemble des travaux cités dans les tableaux peuvent être mis en oeuvre dans le cadre d'une remise en état post-inondation.

Vous pouvez consulter le référentiel de travaux de prévention du risque inondation dans l'habitat existant sur le site : mementodumaire.net

➤ Réalisation d'un diagnostic gratuit pour l'habitant

- Sensibiliser les habitants à la réduction de leur vulnérabilité
- Levier pour la réalisation de travaux financés à hauteur de 80%
- Intégration d'un volet gestion de crise

PFMS livret ou plaquette



PFMS Plan Familial de Mise en Sureté :

Réduction de la vulnérabilité : réalisation de diagnostic bâtiments publics et sensibles

➤ Les enjeux majeurs du territoire

- Les établissements sensibles (camping, maison de retraite, école, établissement hospitalier)
- Les structures utiles à la gestion de crise (marie, gendarmerie, caserne de pompiers)
- Les équipements d'intérêts général (station de pompage, station d'épuration, source captée, usine de traitement des eaux, transformateur électrique)

Renforcer la résilience des bâtiments

3 stratégies techniques

1 RÉSISTER

Retarder la pénétration de l'eau dans le bâtiment par des systèmes temporaires d'obturation.

- **Aléa concerné** : Hauteur d'eau < 1 m, vitesse d'écoulement modérée, durée de submersion < 48h, délais d'alerte suffisants (plusieurs heures).
- **Avantages** : Réduction forte des dommages si les dispositions temporaires d'obturation sont mises en œuvre à temps.
- **Limites** : Surcoût de mise en place des dispositifs d'occlusion. Nécessite de l'espace pour le stockage des dispositifs et la présence des occupants pour le montage. Peut impliquer des contraintes de maintenance.
- **Compatible avec** : les constructions neuves, les logements individuels et collectifs et les rénovations.

2 CÉDER

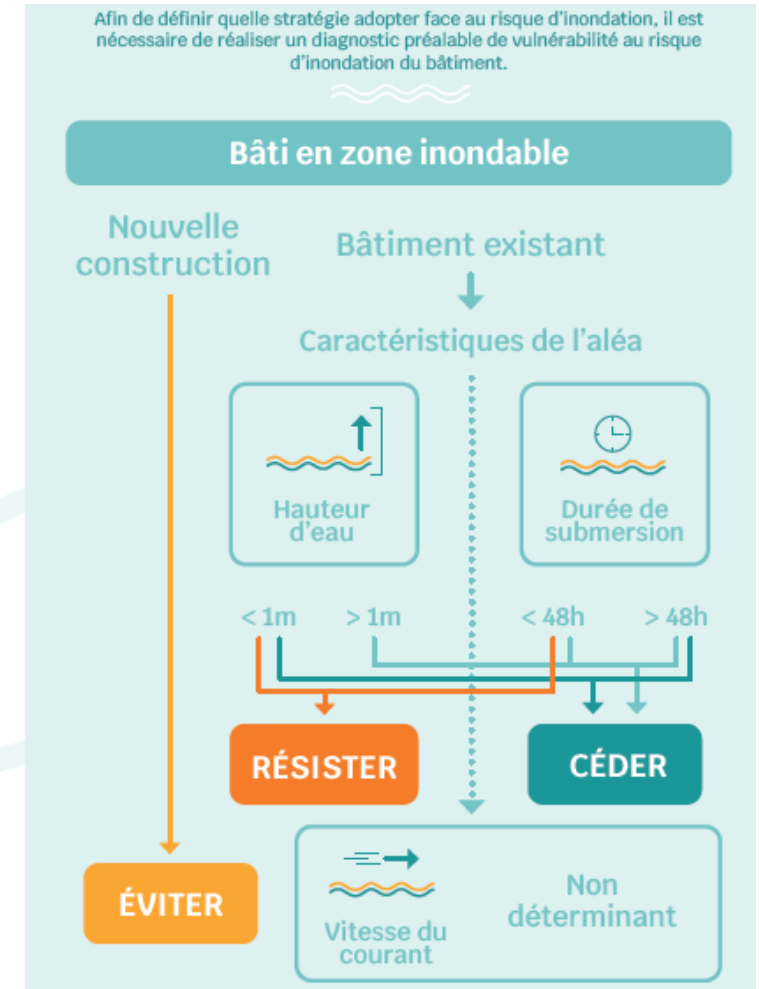
Laisser l'eau entrer dans le bâtiment en prenant toutes les dispositions pour limiter les dommages.

- **Aléa concerné** : Tous les types d'aléas sauf ceux à grande vitesse d'écoulement.
- **Avantages** : Réduction moyenne des dommages.
- **Limites** : Eventuel surcoût d'adaptation, dommages potentiellement importants après une inondation.
- **Compatible avec** : les constructions neuves, les logements individuels et collectifs et les rénovations.

3 ÉVITER

Surélever le bâtiment au-dessus des plus hautes eaux connues afin qu'aucune de ses parties ne soit atteinte en cas de crue.

- **Aléa concerné** : Tous les types d'aléas sauf ceux à grande vitesse d'écoulement.
- **Avantages** : Réduction très forte des dommages, pertinent même pour des inondations rares.
- **Limites** : Eventuel surcoût de surélévation de la construction et contraintes de vie au quotidien liées aux différences de niveaux, contraintes réglementaires.
- **Compatible avec** : les constructions neuves, les logements individuels et collectifs.



Afin de concrétiser les actions ciblées, il est prévu un dépôt des PEP pour instruction auprès des services de l'Etat, au premier **semestre 2023**.

Dans cet objectif, il convient aux EPCI et/ou syndicats de rivière concernés par les démarches de PEP, dans la mesure où cela n'a pas déjà été effectué, **de se positionner sur les actions proposées.**

Contact : 

PEP Montluçon Cher amont : Perrine THOMAS perrine.thomas@eptb-loire.fr 06.74.13.48.60

PEP Cher médian et aval : Sara AUBISSE sara.aubisse@eptb-loire.fr 07.85.69.32.43

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Contact :

PEP Montluçon Cher amont : Perrine THOMAS
perrine.thomas@eptb-loire.fr 06.74.13.48.60

PEP Cher médian et aval : Sara AUBISSE sara.aubisse@eptb-loire.fr 07.85.69.32.43

